



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 15 MARS 2019

REFERENCE :

Déclaration des indicateurs ROSP

Nouvelle date de fin de saisie

La Cnam nous avise d'une prolongation de la période de saisie des indicateurs ROSP « qualité de service » et « qualité de la pratique », initialement arrêtée au 18 mars 2019 :

- Vous avez jusqu'au 29 mars inclus pour procéder à votre saisie.

Le report de cette date de fin est sans incidence sur la période prévue pour le paiement.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr